

SICAF SOFRAGI

Septembre 2019

OBJECTIF DE GESTION DU FONDS

La SICAF est gérée de façon discrétionnaire en vue de faire bénéficier, sur le long terme, ses actionnaires de sa gestion. Son portefeuille pourra comprendre tout type d'instruments financiers, de dépôts et de liquidités, éligibles à l'actif des SICAF et répondant à l'objectif de gestion.

AVERTISSEMENT

Contrairement à une Sicav, une SICAF possède un capital fixe. Les actionnaires ne peuvent donc se faire racheter leurs titres à tout moment auprès de la SICAF. Sofragi étant cotée en Bourse, la liquidité a vocation à être assurée par le marché. En conséquence, le prix de cession via le marché peut ne pas être corrélé à l'actif net. **La cotation en bourse expose donc l'actionnaire à un risque de liquidité et à un risque de décote.**

COMMENTAIRE DE GESTION 30/08/2019 Au 30/09/2019

Après un mois d'août marqué par la volatilité, les grandes places boursières internationales ont recouvré une certaine sérénité et affichent de belles performances en ce mois de septembre.

En effet, si la bourse japonaise tient le haut du pavé avec une progression de 5,1%, les marchés de la zone euro sortent très bien leur épingle du jeu avec une appréciation de 3,9% de l'Eurostoxx 50 sans dispersion marquée au sein de ses pays (Allemagne +4,1%, France +3,7% et Italie +4%).

Cependant, on notera une toute relative sous performance des indices américains puisque le S&P 500 et le NASDAQ ne gagnent que respectivement 1,9% et 0,5%.

Les marchés émergents ont également profité de ce regain d'appétit des investisseurs pour le risque comme en témoignent la performance de la bourse du Brésil (+3,6%), celle de la Corée (+4,8%) ou bien encore celle de l'Inde (+3,6%).

Une fois encore, le ton aura été donné sur les marchés par l'évolution de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis et par l'implication des Banques Centrales. Le sentiment des investisseurs s'est en effet détendu sur le sujet de la guerre commerciale après l'annonce de négociations entre Pékin et Washington prévues en octobre et l'envoi de signaux positifs tant du côté américain que chinois concernant les barrières tarifaires.

Du côté des Banques Centrales, leur position accommodante ne s'est pas démentie en ce mois de septembre. La FED, a comme prévu, abaissé de 25 pnb ses taux directeurs et la Banque Centrale Européenne a réitéré son message volontariste en diminuant de 10 pnb le taux d'intérêt sur les dépôts ainsi qu'en annonçant la reprise des rachats d'actifs à compter du 1^{er} novembre. De son côté, la Banque Populaire de Chine a réduit le ratio de réserves obligatoires des banques de 50 pnb afin de faciliter l'octroi de crédits.

Les statistiques décevantes publiées partout dans le monde durant le mois ont justifié ces mesures. Aux Etats-Unis, si la consommation demeure robuste grâce au dynamisme du marché du travail, l'activité manufacturière s'est contractée pour la première fois depuis 2016 comme le montre l'indicateur ISM passé sous le seuil des 50 en août.

Au sein de la zone euro, on commence à parler de récession industrielle, et tout particulièrement en Allemagne où l'indice manufacturier retrouve ses niveaux de mi-2009. Même phénomène en Chine où la production industrielle voit son rythme de croissance ralentir à +4,4%, soit un plus bas depuis 17 ans.

Malgré cette dégradation de l'environnement économique et en dépit des décisions des Banques Centrales, les rendements obligataires ont repris de la hauteur partout dans le monde, signe de la moindre aversion des investisseurs pour le risque. Ainsi, la rémunération des obligations américaines à 10 ans est remontée de 17 pnb à 1,66% quand celle des obligations allemandes et françaises de même maturité se redressait de 13 pnb à respectivement -0,57% et -0,28%.

Dans cet environnement, les positions en Roche Holding, Anheuser-Busch, BNP Paribas, Deutsche Telekom, ING et Intesa SanPaolo ont été renforcées et une position en Iliad a été initiée. En regard, les lignes en Nestlé, Novartis, ArcelorMittal, Saint-Gobain, Sanofi, Schneider, Quadient (ex Neopost) et Valeo ont été allégées. Enfin, la totalité des actions Rexel et Alcon Inc a été vendue.

La valeur liquidative de Sofragi a augmenté de 2,45% en septembre 2019 et de 11,67% depuis le 31 décembre 2018. Le cours de bourse au 30 septembre 2019 présente une décote de 16,40% par rapport à la valeur liquidative à la même date.

Forme juridique	Société d'investissement à capital Fixe (SICAF)
Date de création	06/03/1946
Code Isin	FR0000301140
Dénomination	SOFRAGI Société Française de Gestion et d'Investissement
Code Bloomberg	SOFR FP Equity
Société de Gestion	Cybèle Asset Management
Périodicité de la VL	Quotidienne - publication sur www.sofragi.fr
Conservateur - Teneur de Compte	Caceis Bank
Dépositaire	Caceis Bank
Gestion administrative et comptable	Caceis Fund Administration
Commissaire aux comptes	PricewaterhouseCoopers Audit
Frais et charges annuels	1 % (taux maximum) de l'actif net hors taxes
Durée minimale de placement recommandée	5 ans

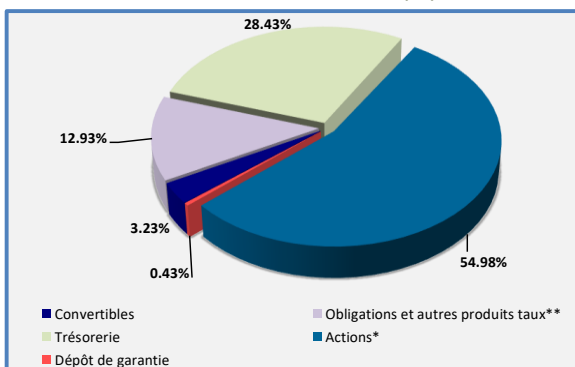
Au 30/09/2019

VALEUR LIQUIDATIVE :	1889.80	€
COURS DE BOURSE :	1580.00	€
ACTIF NET TOTAL :	188.98	M€
NOMBRE D' ACTIONS :	100,000	

Principales lignes actions du portefeuille au 30/09/2019

	en % actif net	Valorisation (K€)
TOTAL SA	1.98%	3,749
BOUYGUES SA	1.94%	3,675
SIEMENS AG-REG	1.92%	3,635
BNP PARIBAS	1.84%	3,484
ROCHE HOLDING AG-GENUSSC	1.84%	3,473

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AU 30/09/2019



**dont 5.04 % d'OPCVM majoritairement investis en obligations

*Exposition Brute : 54.98%

*Exposition Nette : 48.87% après couverture sur Euro Stoxx 50

SICAF SOFRAGI

Performances annuelles de la Valeur Liquidative (coupons réintégrés)

Sofragi

2018	-9.01%
2017	5.53%
2016	9.46%
2015	9.39%
2014	8.71%
2013	14.42%
2012	10.03%
2011	-7.82%
2010	7.17%
2009	19.21%
2008	-20.96%
2007	2.85%

performances cumulées de la Valeur Liquidative 30/09/2019	Depuis 31/12/18	1 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
SOFRAGI	11.67%	2.45%	4.24%	2.32%	14.03%	30.87%

Performances coupons nets réinvestis. Sources : Cybèle Asset Management
 Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances ne font l'objet d'aucune garantie.

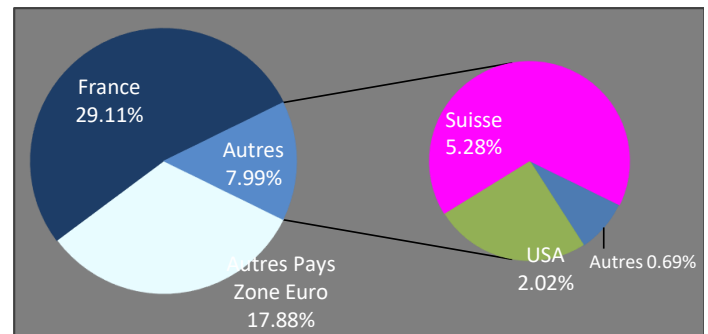
DIVIDENDES

Dans le cadre du dispositif d'exonération d'impôt sur les sociétés dans lequel SOFRAGI s'est placé, le dividende versé est au moins égal au bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report à nouveau bénéficiaire. Le bénéfice de l'exercice est principalement constitué de la somme des revenus et des plus-values nettes de cession, après déduction des charges, en tenant compte, le cas échéant, des éventuelles provisions comptables à constituer au titre de l'exercice (notamment lorsque le portefeuille de valeurs mobilières est en situation de moins-value latente).

Exercice	Détachement	Dividende net
2018	6/14/2019	52.00 €
2017	6/18/2018	141.90 €
2016	6/16/2017	108.70 €
2015	6/16/2016	183.20 €
2014	6/18/2015	100.62 €
2013	6/19/2014	77.39 €
2012	6/21/2013	53.93 €
2011	6/21/2012	60.20 €
2010	7/8/2011	56,37 €* €
2009	6/4/2010	48.66 €
2008	6/10/2009	55.37 €

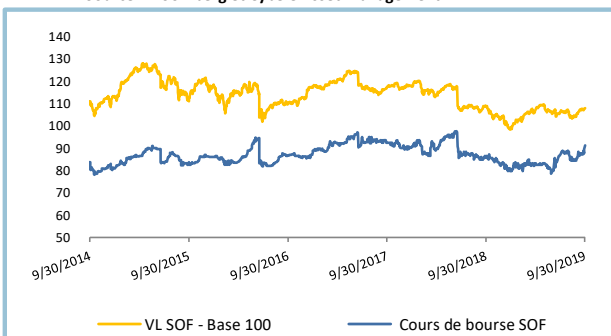
* dont 26,45 € détachés le 21/06/2013

Répartition de la part actions par pays au 30/09/2019



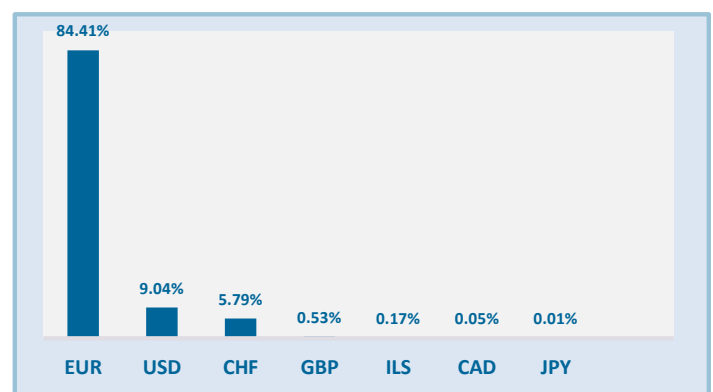
Evolution de la Valeur Liquidative et du cours de bourse sur 5 ans - ex coupon

Source : Bloomberg et Cybèle Asset Management



La valorisation de Sofragi a été bi mensuelle jusqu'au 01 09 2008. A compter de cette date la valorisation est devenue quotidienne.

Répartition du portefeuille par devise (en % de l'actif net) au 30/09/2019



Les informations contenues dans ce document ont été établies à partir de données considérées comme fiables. Sofragi et Cybèle Asset Management ne peuvent cependant en garantir l'exactitude et se réservent la possibilité de les modifier à tout moment. Avant de prendre une décision d'investissement, l'investisseur doit tenir compte notamment de sa situation personnelle, de ses besoins de liquidité, de la composition de son patrimoine, de son aversion au risque et de ses objectifs d'investissement. **Il doit également se renseigner sur le régime particulier des SICAF, distinct de celui des SICAV.**